

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DÉTENU DANS DES CONDITIONS DÉPLORABLES

Le 7 septembre 2019, le défenseur des droits humains Ahmed Mansoor a entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention, après que des gardiens de prison l'ont frappé. Il a poursuivi son jeûne au moins jusqu'à la fin octobre et son état de santé s'est dégradé. Les conditions dans lesquelles il est incarcéré ne se sont pas améliorées car il demeure détenu à l'isolement, sans matelas ni accès à l'air libre, depuis son arrestation le 20 mars 2017.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan
Prince héritier d'Abou Dhabi
Crown Prince Court
King Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud Street,
P.O. Box 124
Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Fax : +971 2 668 6622
Twitter : @MohamedBinZayed*

Monseigneur,

*Le 7 septembre 2019, le défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion **Ahmed Mansoor** a entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention, après que des gardiens de prison l'ont frappé. Pendant la première semaine, les gardiens de prison l'ont forcé à se nourrir, mais à partir du 14 septembre et au moins jusqu'au 28 octobre, il a observé un jeûne continu, n'ingérant que des liquides. Son état de santé physique et psychologique s'est dégradé.*

Ahmed continue d'être privé de matelas, d'accès à des livres et de la possibilité de sortir dans une cour pour faire de l'exercice et s'exposer à la lumière du jour. Depuis le début de sa détention, le 20 mars 2017, la seule amélioration de ses conditions d'emprisonnement a été la mise en service de l'eau courante dans l'aile d'isolement en octobre 2019.

Selon l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela), l'isolement cellulaire pendant une période de plus de 15 jours consécutifs s'apparente à une forme de torture ou d'autres mauvais traitements.

Je vous prie instamment d'annuler la déclaration de culpabilité et la peine d'Ahmed Mansoor et de le libérer immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association, notamment au travers de ses activités de défense des droits humains. En attendant sa libération, je vous engage à veiller à ce qu'il soit détenu dans des conditions conformes aux normes internationales, à ce qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il puisse immédiatement et régulièrement voir ses proches et bénéficier de tous les soins médicaux qui lui seraient nécessaires.

Veillez agréer, Votre Altesse, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Ahmed Mansoor a été arrêté le 20 mars 2017 à son domicile dans l'émirat d'Ajman, aux Émirats arabes unis. Un an plus tard, son procès s'est ouvert devant la Chambre de la sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale. Le 29 mai 2018, il a été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement et à une amende d'un million de dirhams émiriens (270 000 dollars des États-Unis environ). La Cour a également ordonné son placement sous surveillance pendant trois ans après sa libération. Ahmed Mansoor a été déclaré coupable de diverses infractions, notamment d'« atteinte au statut et au prestige des Émirats arabes unis et de leurs symboles », y compris de leurs dirigeants, de « publication de fausses informations dans le but de nuire à la réputation des Émirats arabes unis à l'étranger » et de « présentation des Émirats arabes unis comme une terre sans loi ». Il était également poursuivi pour « coopération avec une organisation terroriste active hors du pays », mais il a été acquitté de ce chef d'accusation le 31 décembre 2018 par la Chambre de la sûreté de l'État de la Cour suprême fédérale qui a confirmé sa déclaration de culpabilité et sa peine. Il est maintenu en détention à l'isolement depuis son arrestation.

Le 17 mars 2019, Ahmed Mansoor avait déjà entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention à la prison de Sadr, à Abou Dhabi, et contre le procès inique dont il avait fait l'objet. Il y a mis un terme à la mi-avril, les autorités ayant promis de répondre à ses demandes relatives à ses conditions de détention. Il a alors été autorisé à recevoir quelques visites supplémentaires de sa famille et à passer un appel téléphonique à sa mère.

Le 7 mai 2019, [sept experts des Nations unies](#) ont condamné les conditions de détention d'Ahmed Mansoor et demandé qu'il reçoive des soins médicaux, que ses conditions de détention soient améliorées et qu'il bénéficie d'un nouveau procès, conforme aux garanties judiciaires fondamentales prévues par le droit international relatif aux droits humains, ou d'une libération immédiate.

Ahmed Mansoor est un blogueur, poète et éminent défenseur des droits humains qui a reçu le prestigieux prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme en 2015. Il est membre du Comité consultatif de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch, et membre de la Commission consultative du Centre du Golfe pour les droits de l'homme. Depuis 2006, il rassemble des informations sur la situation des droits humains aux Émirats arabes unis, et s'exprime publiquement en faveur de ces droits au travers de son blog, des réseaux sociaux et d'entretiens avec des organes de presse internationaux. Ahmed Mansoor est un ami de confiance de longue date d'Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains.

Amnesty International a travaillé en étroite collaboration avec lui au fil des ans. Jusqu'à son arrestation, Ahmed Mansoor était l'une des seules voix indépendantes qui s'exprimaient encore contre les violations des droits humains depuis l'intérieur du pays.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 janvier 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ahmed Mansoor (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde25/0441/2019/fr/>